

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 novembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; W. BIGNON ; J-M DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; G. REQUENA par M. PEREZ ; S. BASSI-ALLEMAND par A. KELLY ; A. CHOUKROUN par M. IBARS ; S. MARTI par L. GASC ; S. JEAN par J-D POUSSIER ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par D. CUPOLI ; J. GROSSO par A. ZAKHARY ; D. SAUVADE par C. BASTIDE

Absent : JF. MARY

8. Budget annexe Marseillan Locations – Décision modificative n°1 (Annexe 1.3)

La décision modificative a pour objet de modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la décision modificative n°1 2022 du budget annexe Location qui se présente ainsi :

- M 4 -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NIVEAU DE VOTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	<u>DEPENSES REELLES</u>		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	450,00	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		450,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES FONCTIONNEMENT	450,00	450,00
	<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	450,00	450,00

Compte tenu de ces divers éléments, je vous invite à :

D'adopter la décision modificative n°1 2022 du budget annexe Location,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE

Pour 23

Contre 3

(C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE)

Abstention 2

(J. GROSSO ; A. ZAKHARY)

DECIDE

D'adopter la décision modificative n°1 2022 du budget annexe Location,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance

Marie PEREZ



Pour extrait conforme,

Le Maire

Yves MICHEL


